



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

10009^e séance

Mardi 30 septembre 2025, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Sangjin Kim (République de Corée)

Membres :	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Fu Cong
	Danemark	M ^{me} Lassen
	États-Unis d'Amérique	M. Waltz
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Bonnafont
	Grèce	M. Stamatikos
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Pakistan	M. Ahmad
	Panama	M. Alfaro de Alba
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	M. Kariuki
	Sierra Leone	M ^{me} Sidique
	Slovénie	M. Žbogar
	Somalie	M. Ibrahim

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Barbade et d'Haïti à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2025/609, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique et le Panama.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Alfaro de Alba (Panama) (*parle en espagnol*) : L'an dernier, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de présenter des recommandations pour faire face à la crise multidimensionnelle en Haïti. En réponse à cette demande, en février de cette année, le Secrétaire général a présenté des propositions concrètes (voir S/2025/122) sur lesquelles nous avons nous sommes basés, avec l'autre rédacteur, les États-Unis, pour élaborer le projet de résolution faisant l'objet du vote d'aujourd'hui (S/2025/609).

Depuis qu'il a rejoint le Conseil en tant que membre élu, le Panama a encouragé, à différents niveaux, les efforts visant à maintenir l'attention de la communauté internationale sur Haïti, un pays frère. Et à chacune de ces occasions, y compris lors la séance d'information tenue à la fin de notre présidence du Conseil en août, il est apparu clairement que, s'il est un point qui fait consensus, c'est qu'Haïti est confronté à une crise multidimensionnelle sans précédent qui requiert l'attention résolue du Conseil. À cet égard, nous avons demandé à la région à maintes reprises de redoubler d'efforts pour soutenir le peuple haïtien. La Communauté des Caraïbes l'a fait de manière constante et, récemment, l'Organisation des États américains a dressé une feuille de route pour progresser sur différents fronts.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui est soutenu par l'ensemble du continent, par Haïti lui-même, par le Kenya et par de nombreux autres pays qui, dans un esprit de solidarité, ont décidé de se joindre à cet effort. Nous espérons qu'avec un vote favorable des membres aujourd'hui, nous pourrons envoyer un message clair à Haïti : il n'est pas seul.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Danemark, France, Grèce, Guyana, Panama, République de Corée, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine, Pakistan, Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, zéro voix contre et 3 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2793 (2025).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Waltz (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont fiers de soutenir cette résolution (résolution 2793 (2025)), que nous avons présentée au Conseil avec l'autre rédacteur chargé de ce dossier, le Panama, pour répondre à l'appel en faveur d'Haïti. Nous nous félicitons que l'ensemble des membres de l'Organisation des États américains (OEA), la Communauté des Caraïbes, nos collègues membres du Conseil et le Kenya aient pu s'unir pour adopter cette résolution.

En faisant fond sur les recommandations du Secrétaire général présentées en février (voir S/2025/122), l'adoption de cette résolution redonne espoir à Haïti – espoir qui s'était rapidement évanoui alors que les bandes terroristes étendaient leur territoire et violaient, pillaient, assassinaient et terrorisaient la population haïtienne. Cette propagation spectaculaire de la violence des gangs met en péril l'existence même de l'État haïtien, l'activité des gangs menaçant de faire du pays un exportateur de criminalité, de violence et de drogues, ainsi que de déclencher une crise migratoire dans l'ensemble de la région. Nous remercions en particulier le Kenya de s'être proposé pour diriger la Mission multinationale d'appui à la sécurité, ainsi que tous les pays qui ont fourni du personnel à la Mission, notamment El Salvador, le Guatemala, la Jamaïque, le Belize et les Bahamas.

Nous remercions également les pays qui ont apporté une contribution financière pour soutenir la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Nous tenons à saluer tout particulièrement le Canada pour sa contribution et son travail considérables en faveur de la Mission. Grâce au sacrifice désintéressé du Kenya, la Mission a réussi à empêcher l'effondrement complet de l'État haïtien face au déferlement de la violence des bandes terroristes. Toutefois, elle ne disposait malheureusement pas des ressources nécessaires pour faire reculer entièrement les gangs. Malgré les efforts louables de la Mission et des pays qui y ont contribué, le vote d'aujourd'hui est une reconnaissance du fait que la communauté internationale n'a pas réussi à mettre en place une mission adaptée à l'objectif visé, parce qu'il n'y avait pas de véritable partage des charges. La Mission n'avait pas l'envergure, la portée ni les ressources nécessaires pour lutter contre les gangs et rétablir un niveau minimum de sécurité en Haïti.

Le vote d'aujourd'hui corrige cela. Par ce vote autorisant la transition de la Mission multinationale d'appui à la sécurité à la Force de répression des gangs, mission cinq fois plus importante et dotée d'un mandat renforcé pour lutter contre les gangs, la communauté internationale partage ce fardeau et tient sa promesse d'aider Haïti à redresser la barre. Elle donne à Haïti la chance de reprendre le contrôle de sa propre sécurité. Nous remercions les pays qui ont participé à la Mission jusqu'à ce jour et qui ont manifesté leur intention de poursuivre leur participation dans le cadre de la nouvelle Force de répression des gangs. Nous apprécions grandement leur engagement alors que nous nous employons à développer la Force. Point essentiel : grâce à l'appui logistique du bureau d'appui des Nations Unies en Haïti, l'effectif de cette mission peut atteindre 5 000 personnes. Nous félicitons le Conseil d'avoir pris cette mesure et ainsi démontré que l'Organisation des Nations Unies reste en mesure de remplir sa mission principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous réitérons également notre appel aux contributions volontaires afin de couvrir les dépenses de personnel de cette nouvelle mission.

Nous tenons également à souligner que toute solution durable à la crise de sécurité en Haïti doit être fondée sur une stratégie qui s'attaque aux facteurs de l'insécurité et trace la voie vers une solution viable à long terme. C'est pourquoi la présente résolution confie également aux Haïtiens eux-mêmes la tâche d'élaborer, en collaboration avec le Secrétaire général, un plan de reprise en main de leur sécurité. Reconnaissant l'importance du rétablissement des institutions, de la gouvernance et de l'état de droit, cette résolution reconnaît également le rôle clef des institutions régionales, comme l'Organisation des États américains. Mais je voudrais être clair : les efforts déployés par la Force de répression des gangs pour lutter contre les menaces immédiates à la sécurité en Haïti s'inscrivent dans le cadre d'une approche plus large visant à s'attaquer aux nombreux facteurs d'instabilité. Avec l'appui logistique de l'ONU qui sera financé par les contributions statutaires, les efforts de la Force de répression des gangs permettront aux institutions internationales spécialisées disposant d'un avantage comparatif et des compétences pertinentes de prendre l'initiative dans le traitement de ces questions.

Aujourd'hui, le Conseil a franchi une étape importante en réaffirmant son attachement aux buts et principes fondateurs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Comme l'a recommandé le Secrétaire général, le Groupe permanent de partenaires assumera désormais la responsabilité de l'orientation stratégique, de la supervision et de la prise des décisions politiques pour cette mission et fera rapport au Conseil. Ce vote a constitué un premier pas fondamental. À cet égard, nous souhaitons exprimer notre gratitude à tous les membres du Conseil pour leur coopération constructive.

Les États-Unis sont fiers d'avoir rédigé cette résolution avec le Panama, approuvée par les 32 membres de l'OEA, afin d'être solidaires des membres de notre hémisphère et de répondre à cet appel urgent d'Haïti pour faire face à une crise humanitaire et sécuritaire aux retombées mondiales. Nous sommes reconnaissants à tous ceux et toutes celles qui nous ont soutenus dans cet effort et espérons que ces efforts nous permettront de tenir notre promesse.

M. Alfaro de Alba (Panama) (parle en espagnol) : Avant toute chose, nous remercions notre corédacteur, les États-Unis d'Amérique, de sa conduite de ce processus à nos côtés. Nous remercions également tous les membres du Conseil d'avoir rendu possible la résolution 2793 (2025). Leurs contributions et même leurs doutes ont permis de clarifier et de renforcer cette importante résolution.

Le résultat d'aujourd'hui permet la reconfiguration nécessaire sur le terrain pour faire face aux gangs et promouvoir ainsi l'effort nécessaire au règlement de la crise de l'insécurité qui secoue le pays.

Malheureusement, le temps, qui n'a jamais été de notre côté, est compté. Nombreux sont ceux qui l'ont souligné, notamment Haïti, la Communauté des Caraïbes, les ministres des affaires étrangères des pays ibéro-américains dans leur déclaration spéciale, l'ensemble de l'hémisphère par l'intermédiaire de l'Organisation des États américains, plusieurs délégations au plus haut niveau la semaine dernière et près de 50 États Membres par le biais d'une déclaration commune il y a quelques minutes.

Les enfants, les jeunes, les femmes et le peuple haïtien dans son ensemble ne pouvaient plus attendre. Nous n'avons pas à subir les mêmes conséquences que celles qu'ils endurent jour après jour si nous temporisons. Nous sommes donc très heureux que cette attente ait pris fin et que nous puissions maintenant avancer pour mettre fin aux souffrances de millions de personnes dans la République sœur d'Haïti.

Nous sommes convaincus qu'avec cette initiative, le Conseil de sécurité s'acquitte de son rôle tel qu'il est établi dans la Charte des Nations Unies, ce qui, à son tour, apporte la clarté nécessaire aux différents acteurs de la région et du monde pour appuyer la Force de répression des gangs et lui fournir les outils, les ressources

et les pouvoirs nécessaires dont il a besoin pour faire face aux gangs qui tiennent le peuple haïtien en otage. Nous sommes également convaincus que cette force permettra de rétablir les conditions de sécurité nécessaires à la restructuration politique, à la tenue d'élections, à la relance de l'économie et à la création de perspectives qui redonneront espoir à la population tout s'attaquant aux causes profondes de la crise. Aujourd'hui, nous disons à Haïti une fois pour toutes qu'il n'est pas seul.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine exprime sa profonde préoccupation face à la situation désastreuse en Haïti et sa profonde sympathie pour le sort tragique de son peuple. Nous appuyons les efforts déployés par les pays de la région et la communauté internationale pour venir en aide à Haïti.

Il y a deux ans, le Conseil de sécurité a autorisé le Kenya à diriger une Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), aux côtés de certains pays membres de la Communauté des Caraïbes, afin d'aider la police haïtienne à améliorer la situation en matière de sécurité. La Chine apprécie vivement les efforts déployés par les pays concernés au cours des deux dernières années. Toutefois, parce qu'un important pays donateur n'a pas honoré pleinement ses engagements financiers, la Mission a pris beaucoup de retard dans son déploiement complet et dans la réalisation de son plein potentiel.

Le mandat de la MMAS expirera le 2 octobre. La Chine est favorable à la poursuite du rôle joué par la Mission et se tient prête à étudier les différents arrangements possibles avec toutes les parties. Dans le même temps, nous avons toujours soutenu que pour qu'une décision du Conseil de sécurité puisse être mise en œuvre efficacement, elle doit être fondée sur une étude minutieuse et des délibérations approfondies, en s'appuyant sur les enseignements tirés des opérations passées, y compris en l'occurrence de la MMAS, et tenir pleinement compte des points de vue et des préoccupations légitimes de toutes les parties. Malheureusement, la résolution 2793 (2025), qui vient d'être mise aux voix, n'est pas conforme à ces principes ni à cet esprit.

Premièrement, la résolution est ambiguë sur plusieurs points cruciaux. Elle autorise essentiellement, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la création d'une toute nouvelle Force de répression des gangs ayant pour mandat de mener des opérations militaires robustes et indépendantes. Sur la base des principes de respect de la souveraineté nationale et de non-ingérence dans les affaires intérieures, la Chine a toujours adopté une position prudente à l'heure d'invoquer des mandats au titre du Chapitre VII. Nous pensons que, par responsabilité vis-à-vis du peuple haïtien et des décisions du Conseil de sécurité, le rédacteur aurait dû d'abord fournir des explications détaillées sur des questions aussi essentielles que la composition de la force ; la façon dont elle doit s'acquitter de son mandat ; la définition des règles d'engagement ; les moyens d'éviter les pertes civiles ; et les modalités permettant d'assurer une prise de décision, un contrôle et une responsabilité efficaces. C'est sur ces éléments que le débat des membres du Conseil sur la résolution aurait dû se fonder. Or, le rédacteur n'a jamais fourni d'informations utiles sur ces questions, insistant au contraire pour que le Conseil adopte d'abord la résolution qui autorise le Groupe permanent de partenaires, créé il y a tout juste un mois, à assumer l'entièvre responsabilité en la matière. Cette approche, qui demande au Conseil de donner carte blanche sur des questions concernant la vie et la sécurité du peuple haïtien tout en se dérobant à sa responsabilité concrète, revient à traiter le Conseil comme un mécanisme d'approbation automatique.

Deuxièmement, la résolution risque d'exacerber la situation déjà complexe et catastrophique qui règne en Haïti. Les crises multiformes qui secouent Haïti sont imbriquées les unes dans les autres, et la situation en matière de sécurité ne fait que refléter ce que l'on voit. La cause profonde réside dans l'absence d'un gouvernement légitime et d'un vide dans la gouvernance nationale, qui font le lit de la criminalité

violente. À l'heure actuelle, les perspectives d'une transition politique en Haïti sont sombres, les gangs étant étroitement liés aux élites politiques et économiques, tandis qu'un grand nombre de civils, y compris des enfants, sont recrutés dans leurs rangs. Le recours à la force militaire pour combattre la violence par la violence à ce stade a peu de chances d'aboutir et pourrait compliquer davantage une situation déjà inextricable. Dans le même temps, les gangs haïtiens sont toujours plus puissants et nombreux sont ceux qui sont armés jusqu'aux dents, un phénomène directement lié à l'afflux incessant d'armes et de munitions dans le pays. Les rapports de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 2653 (2022), concernant Haïti, révèlent que les flux d'armes et de munitions en provenance des États-Unis n'ont jamais tarî, ce qui fait que l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité reste lettre morte. Laisser des armes parvenir jusqu'aux gangs tout en insistant pour que des forces armées soient déployées en Haïti est une démarche contradictoire qui risque d'accentuer la tourmente sécuritaire dans le pays et d'exposer le peuple haïtien et les soldats déployés à des risques accrus.

Troisièmement, ce projet de résolution ne résulte pas de consultations approfondies entre les membres du Conseil. Après que le Secrétaire général, en février, a présenté ses recommandations pour améliorer les conditions de sécurité en Haïti (voir S/2025/122), il a fallu six mois pleins avant que le rédacteur chargé du dossier produise un texte concret. Or, il y a tout juste un mois, il a soudainement présenté un projet de résolution exigeant que le Conseil de sécurité décide rapidement de créer une toute nouvelle force de répression des gangs. La Chine et d'autres membres du Conseil ont pris une part active aux consultations et soulevé de nombreuses questions constructives. Compte tenu des divergences notables qui persistent entre les parties, la Chine et la Russie ont proposé une prorogation technique temporaire de la MMAS, afin de donner plus de temps à des discussions approfondies et à la recherche d'un consensus. Malheureusement, le rédacteur a insisté pour que ce projet de résolution très controversé soit mis aux voix. Cela nuit non seulement à l'unité et à la coopération du Conseil sur la question d'Haïti, mais aussi à la crédibilité et à l'autorité du Conseil.

Au fil des 30 dernières années, le Conseil de sécurité, qui a autorisé le déploiement de trois forces multinationales et sept opérations de maintien de la paix en Haïti, n'a obtenu en retour qu'une instabilité persistante et des crises récurrentes, lesquelles sont accompagnées du ressentiment et des griefs du peuple haïtien à l'endroit de l'ONU. Les enseignements tirés de ces expériences sont extrêmement douloureux et instructifs. Force est alors de poser la question : comment garantir que la Force de répression des gangs ne répétera pas les erreurs du passé ? Le déploiement précipité d'une force multinationale de plus procède-t-il d'une démarche responsable vis-à-vis du peuple haïtien ?

Il y a deux ans, un certain pays s'est solennellement engagé à fournir un financement durable à la MMAS pour assurer son succès. Aujourd'hui, comme par hasard, ce même pays a oublié son engagement, et refuse d'honorer ses obligations financières tout en exigeant que les Membres de l'ONU assument la responsabilité partagée de nouvelle force qu'il propose, alors qu'il affiche de considérables arriérés de paiements au titre du maintien de la paix. Force est alors de poser la question suivante : comment est-il possible qu'il exige que d'autres participent aux charges si lui-même n'honore pas ses propres obligations et rejette la responsabilité sur d'autres au gré de ses envies ? Si un pays donné est autorisé à déterminer, en fonction de ses propres intérêts, comment les contributions au maintien de la paix sont utilisées, *quid* de la volonté et du pouvoir décisionnaire collectifs du Conseil de sécurité ?

La Chine a beau nourrir d'importantes réserves concernant le projet de résolution, nous n'avons pas bloqué son adoption pour tenir compte des conditions de

sécurité dramatiques en Haïti et des inquiétudes et appels de la communauté internationale, en particulier du Secrétaire général et des pays de la région. Cela témoigne de toute la bonne volonté de la Chine. Dans le même temps, nous devons souligner que nos questions et nos préoccupations demeurent. Nous nourrissons de profondes inquiétudes quant au fonctionnement et aux perspectives de la Force de répression des gangs. Nous espérons que le Conseil de sécurité suivra cette opération de près et la supervisera strictement afin de prendre opportunément les mesures requises en fonction de l'évolution réelle de la situation.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que, en définitive, c'est au peuple haïtien lui-même qu'il appartient de surmonter ses difficultés. Tant que toutes les factions politiques haïtiennes n'assumeront pas leurs responsabilités, ne feront pas réellement avancer le processus politique et ne s'engageront pas véritablement en faveur de la stabilité et du développement du pays, aucune aide extérieure, si importante soit-elle, ne pourra régler les problèmes fondamentaux. Haïti doit s'engager rapidement sur la voie de l'autosuffisance et du développement, dans le cadre d'un processus dirigé et contrôlé par les Haïtiens. La Chine est prête à continuer de jouer un rôle constructif aux côtés de la communauté internationale pour aider Haïti à sortir rapidement de cette crise.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie s'est abstenu dans le vote sur le projet de résolution (S/2025/609) présenté par les États-Unis et le Panama pour transformer la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) en Haïti en Force de répression des gangs (FRG). Le facteur déterminant pour nous était l'avis des autorités haïtiennes et des pays voisins, qui ont instamment demandé de ne pas faire obstacle à son adoption. Cela dit, nous restons convaincus que le Conseil se voit à nouveau propulsé dans une aventure très dangereuse et mal préparée.

Il faut le souligner : nous ne contestons pas que la communauté internationale doive prendre des mesures énergiques pour lutter contre la criminalité dans ce pays qui, depuis plusieurs années, subit une crise profonde et demande de l'aide. Malheureusement, les instruments de l'aide internationale que le Conseil a mis en avant pour Haïti ne peuvent se targuer d'avoir donné des résultats durables, et nous avons toutes les raisons de croire que la prochaine mission, au nom encore une fois ronflant, connaîtra le même sort.

Il y a deux ans, nous avons donné notre aval à la création d'une mission multinationale, malgré les préoccupations que nous nourrissions à l'époque, lesquelles se sont ensuite révélées tout à fait fondées. Le Kenya et plusieurs pays de la région ont fait preuve de courage et de volonté politique en envoyant leurs contingents en Haïti, mais la MMAS n'a même pas atteint la moitié de ses capacités, les donateurs n'ayant pas respecté leurs promesses de financement. Il s'agissait pourtant de sommes très insignifiantes par rapport aux dizaines, voire centaines, de milliards de dollars que ces mêmes pays dépensent pour défendre leurs intérêts dans d'autres régions du monde et pour fournir des armes dans des zones de conflit, en particulier en Ukraine.

En raison du sous-financement chronique de la Mission, le seul résultat a été une dégradation de la situation dans le pays et une extension de l'influence des gangs au-delà de Port-au-Prince. L'efficacité, les succès et les échecs de la MMAS n'ont jamais été dûment évalués. Au lieu de cela, le Conseil s'est vu proposer une nouvelle idée : créer une mission échappant à tout contrôle national ou international, dotée d'un mandat quasi illimité pour recourir à la force contre toutes les personnes qualifiées du terme vague de « gangs ». Nous n'avons pas la moindre clarté sur le mécanisme de financement volontaire à long terme de cette force, ni sur les perspectives de recrutement de son impressionnant contingent de 5 500 personnes, lesquelles, rappelons-le, ne seront pas chargées de patrouiller les rues ou les infrastructures, mais de mener des opérations militaires contre des bandits armés jusqu'aux dents, sur leur territoire.

Autre problème : il est proposé d'utiliser le budget ordinaire de l'ONU pour apporter un soutien opérationnel et logistique à cette force. Dans le contexte de la crise financière de l'Organisation, qui découle principalement des actions irresponsables de son plus gros contributeur, il serait pour le moins naïf de tabler sur un afflux de fonds importants à l'appui d'une nouvelle initiative qui n'existe que sur le papier et qui n'a ni base solide ni perspectives claires. Soyons francs : si ce contributeur n'a pas alloué les fonds promis à la MMAS, quelle garantie avons-nous que les choses seront différentes pour la nouvelle mission ?

Notre délégation et d'autres ont tenté d'obtenir des éclaircissements sur ces questions et d'autres aspects clefs des activités de la nouvelle mission mais ces tentatives ont été balayées au prétexte qu'il n'y avait pas de temps pour les discussions. On nous a dit qu'il fallait agir, et qu'il fallait agir immédiatement. C'est exactement ce qui s'était passé avec la MMAS. La question que je veux poser à mes collègues est donc : veulent-ils des actions ou des résultats ? Ne comprennent-ils pas que des mesures mal conçues et précipitées peuvent donner des résultats totalement contraires à ceux que nous recherchons ?

Malheureusement, les auteurs du texte d'aujourd'hui montrent qu'ils ne cherchent pas vraiment à identifier les causes profondes ou à évaluer les conséquences à long terme. Si c'était le cas, ils n'essaieraient pas de rejeter sur toute la communauté internationale la responsabilité de la crise haïtienne, qui leur incombe. Ils s'attaqueraient plutôt au vrai problème, un problème qu'il ont le pouvoir de régler. Pour cela, il faut avant tout mettre un terme au flux incontrôlé d'armes illégales, comme l'exige l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité. Cette initiative nous inspire d'autant moins confiance que les tensions dans les Caraïbes s'intensifient et que les États-Unis ont déployé leurs forces armées au large des côtes vénézuéliennes. Nous n'avons aucune certitude que les auteurs du texte présenté aujourd'hui ne trouveront pas une manière « créative » d'établir un lien entre leurs opérations militaires contre les membres présumés de cartels de la drogue et la situation en Haïti.

Nous sommes fermement convaincus que le meilleur moyen d'apporter une aide internationale responsable à Haïti consiste à s'attaquer aux causes profondes de la crise, qui trouvent notamment leur origine dans une longue histoire d'ingérences militaires néfastes dans les affaires du pays. Les interventions et les missions étrangères se succèdent, laissant souvent derrière elles plus de problèmes que de solutions. Aujourd'hui encore, personne ne semble vouloir tirer les enseignements de cette situation, et encore moins contribuer véritablement au renforcement de l'État haïtien et de la capacité des Haïtiens à maintenir l'ordre public. Ce n'est qu'à cette condition qu'Haïti pourra revenir sur la voie constitutionnelle et parvenir au développement socioéconomique durable que le peuple de cette nation, qui souffre depuis si longtemps, mérite.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Sierra Leone et la Somalie, et de mon pays, le Guyana (groupe A3+).

Nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2793 (2025), qui autorise la transition de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti à la Force de répression des gangs, et qui appelle à créer un bureau d'appui des Nations Unies en Haïti pour fournir un soutien opérationnel et logistique à la Mission. Nous remercions le Panama et les États-Unis d'avoir facilité les négociations, et nous exprimons notre gratitude à nos collègues du Conseil pour leur mobilisation et leurs propositions constructives, qui ont enrichi le texte.

L'Algérie, la Sierra Leone, la Somalie et le Guyana ont pris part à ces négociations avec un profond sens des responsabilités et avec engagement. Même si nous

n'avons pas eu assez de temps pour mener des consultations, nous avons abordé le processus en assumant notre responsabilité première envers le peuple haïtien, dont la vie et les moyens de subsistance sont directement menacés par la grave crise de sécurité qui sévit dans le pays. Nous avons accordé la priorité absolue à la mise en place de garanties adéquates pour la protection des droits humains, y compris les droits des enfants, qui représentent 50 % des membres des gangs.

Deuxièmement, nous avons également tenu compte de notre obligation de soutenir et de renforcer les efforts déployés par Les Bahamas, la Barbade, El Salvador, le Guatemala, la Jamaïque et le Kenya, ainsi que les autres pays qui soutiennent la Mission multinationale d'appui à la sécurité. En nous efforçant de clarifier son mandat et d'assurer une coordination et des consultations adéquates entre les organismes compétents des Nations Unies en Haïti et au sein de ces derniers, nous avons cherché à renforcer l'efficacité et les effets des travaux de la Mission, afin de promouvoir les synergies et d'encourager le sens des responsabilités si nécessaire.

Enfin, nous nous sommes engagés à faire en sorte que les efforts déployés par la Communauté des Caraïbes et le Gouvernement haïtien pour faire progresser la transition politique ne soient pas vains. Nous avons maintenu l'accent sur la préservation des gains remarquables obtenus au cours de l'année écoulée, étant entendu que le rétablissement de la sécurité et de la stabilité est une condition préalable à tout véritable progrès vers des élections libres et régulières. Sans un environnement sûr, la perspective d'élections crédibles et, par extension, d'une paix et d'un développement durables, restera hors de portée. C'est particulièrement important dans les départements où se concentre la plus grande partie de l'électorat et où l'absence de sécurité continue d'entraver la participation démocratique. Régler les problèmes de sécurité est donc le point de départ nécessaire pour poursuivre le processus démocratique.

Tout au long de ce processus, notre seul objectif a été de veiller à faire le nécessaire pour que les contributions de l'ONU et du Conseil de sécurité soient à la hauteur de la gravité de la situation. La gravité de la crise de sécurité actuelle en Haïti exige une réponse internationale qui soit à la fois constructive et à la hauteur des défis à relever. Nous savons également que le temps presse. S'ils reconnaissent que la proposition présentée par les coréacteurs ne répond peut-être pas à toutes les attentes de chacun des membres du Conseil, l'Algérie, la Sierra Leone, la Somalie et le Guyana estiment qu'elle constitue un point de départ constructif et une base importante pour l'adoption d'autres mesures visant à s'attaquer aux autres dimensions de la crise. Si elle est mise en œuvre correctement, elle représente l'une des meilleures options à ce stade pour régler la crise de sécurité et alléger les souffrances du peuple haïtien.

Nous appelons la communauté internationale à renforcer son appui à la Mission, notamment en contribuant au fonds d'affectation spéciale. Le groupe A3+ reste déterminé à défendre la cause haïtienne et à veiller à ce qu'Haïti, Membre fondateur de l'ONU, reçoive le niveau de soutien international qu'il mérite.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni est déterminé à appuyer les efforts déployés pour lutter contre l'insécurité en Haïti et atténuer les souffrances du peuple haïtien. Nous condamnons sans équivoque le recours à la violence sexuelle et fondée sur le genre par les gangs armés comme outil de contrôle et de coercition. C'est dans cet esprit que le Royaume-Uni a voté pour cette résolution (résolution 2793 (2025)).

Nous espérons que la Force de répression des gangs pourra apporter la sécurité et la stabilité que le peuple haïtien mérite. Cela créera les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et régulières, lesquelles sont indispensables pour garantir la stabilité à long terme d'Haïti et le respect des droits et libertés de son peuple. Il est primordial que nos efforts collectifs maintiennent la cohérence entre les interventions politiques et de sécurité pour relever les défis auxquels Haïti est confronté.

Nous nous félicitons que la résolution s'appuie sur le cadre réglementaire créé dans le cadre de la Mission multinationale d'appui à la sécurité pour prévenir toute violation des droits humains.

Cette manifestation collective de soutien à Haïti reflète le rôle vital et irremplaçable que le Conseil continue de jouer en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Que ce soit en Haïti, en Colombie ou en Somalie, le Conseil doit continuer d'assumer ses responsabilités.

Nous saluons le leadership dont les États-Unis et le Panama ont fait preuve en présentant cette importante résolution, et nous rendons hommage au Kenya et aux autres membres de la Mission multinationale d'appui à la sécurité pour avoir si coura-geusement dirigé les efforts sur le terrain au cours des deux dernières années. Cette action reflète la valeur exceptionnelle de la coopération multilatérale au moment où Haïti en a le plus besoin.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan remercie les délégations des États-Unis et du Panama de leurs travaux sur la résolution (résolution 2793 (2025)) et de leurs efforts pour rapprocher les différents points de vue. Je voudrais également saluer la mobilisation constante du Secrétaire général en faveur d'Haïti, y compris les propositions qu'il a présentées en février (voir S/2025/122).

Le Pakistan a souligné à plusieurs reprises la nécessité pour le Conseil d'examiner sérieusement les propositions du Secrétaire général concernant Haïti, exprimant sa volonté de collaborer de manière constructive avec les autres membres du Conseil afin de parvenir à un résultat consensuel qui contribue à promouvoir la paix et la stabilité en Haïti de manière efficace et durable. La participation de ma délégation au processus de négociation a été guidée par cette approche fondée sur des principes. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus.

Notre abstention n'entame en rien notre détermination et notre appui à Haïti et aux efforts collectifs pour rétablir la paix et la stabilité dans ce pays. Nous reconnaissons pleinement la nécessité pour le Conseil de prendre les mesures qui s'imposent pour faire face à la situation catastrophique sur le plan humanitaire et de la sécurité en Haïti. Dans le même temps, nous estimons qu'il est essentiel, ce faisant, de faire preuve de lucidité en ce qui concerne les interventions précédentes et de tirer les leçons des erreurs du passé afin de tracer une voie qui permet de réduire les risques d'échec.

Il est évident qu'il faut agir d'urgence pour aider le peuple haïtien et, en parti-culier, pour protéger les enfants d'Haïti du fléau de la violence des gangs et des réseaux criminels. La résolution propose un ensemble de mandats complexes à exécuter dans un environnement difficile et compliqué, au moyen d'un dispositif tout aussi compliqué. Dans ce contexte, nous notons avec regret que la résolution ne clarifie pas certains aspects essentiels, tels que la durabilité du financement, le concept des opérations, les règles d'engagement et les détails relatifs aux contribu-tions en troupes.

Nous savons que la question du financement a été toujours au cœur de la crise à laquelle est confrontée la Mission multinationale d'appui à la sécurité, qui n'a jamais atteint, loin s'en faut, l'effectif autorisé, ce qui a eu une incidence sur son efficacité. L'autorisation donnée par la résolution d'utiliser les fonds des opérations de main-tien de la paix des Nations Unies pour l'appui logistique et opérationnel répond dans une certaine mesure à cette préoccupation, mais ne peut être considérée comme une solution miracle, comme nous l'avons entendu à plusieurs reprises, notamment de la part du Secrétaire général, face à la crise de liquidité qui touche les ressources budgétaires consacrées au maintien de la paix. Si cette situation perdure, elle pour-rait nuire au fonctionnement et à l'efficacité de la nouvelle Force.

Le succès des mesures proposées par cette résolution dépendra également des contributions volontaires envisagées au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, qui n'ont pas été versées dans leur intégralité jusqu'à présent. Malheureusement, cet aspect n'a pas été non plus explicité, aucune réponse définitive n'ayant été apportée quant à l'origine de ces fonds.

Outre le problème du financement, il y a également un manque de clarté quant au concept d'opérations et aux règles d'engagement, ce qui pourrait entraîner un écart entre les attentes du Conseil à l'égard de la nouvelle mission et l'exécution de son mandat. En tant que contributeur de longue date et de premier plan aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Pakistan est profondément conscient de ces lacunes, car elles pourraient avoir une incidence sur le succès de la mission. Nous espérons que des précisions seront apportées au sujet de ces aspects importants dans les jours à venir.

En ce qui concerne les effectifs de la nouvelle Force, nous estimons que leur nombre devrait être justifié par un raisonnement logique. Selon les critères habituellement appliqués dans ce type de situation, leur nombre aurait dû être bien plus important, et une force plus importante, dotée de matériel et de ressources adéquats, aurait pu exercer l'effet dissuasif nécessaire sur les gangs et les éléments criminels, ce qui aurait permis d'éviter d'avoir à les combattre.

Pour conclure, nous respectons la souveraineté et l'intégrité territoriale d'Haïti, ainsi que les choix politiques souverains qu'il fait en sollicitant une aide extérieure pour relever les défis auxquels il est confronté. Nous espérons que grâce à cette résolution, la communauté internationale, y compris les pays et les organisations de la région, que nous appuyons pleinement, sera en mesure de mobiliser le soutien financier, politique et opérationnel nécessaire pour aider efficacement Haïti à surmonter la crise actuelle. Le Pakistan continuera d'apporter son plein appui à ces efforts.

M. Bonnafont (France) : Tout d'abord, je salue la présence parmi nous des Représentants permanents d'Haïti et de la Barbade.

La France remercie le Panama et les États-Unis de leurs efforts pour l'adoption de cette résolution. Elle se félicite de cette résolution 2793 (2025), qui donne un mandat robuste sous Chapitre VII à une force chargée de lutter contre les gangs, avec le soutien d'un bureau logistique des Nations Unies. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, libérer un pays, libérer une région entière de gangs qui sèment la terreur, qui veulent extorquer au pays et au peuple haïtien de trop rares ressources et qui se servent du territoire le haïtien comme base pour leurs trafics illégaux : la drogue, les armes, le blanchiment d'argent, le recrutement forcé de milliers d'enfants, etc.

Cette décision fait suite aux recommandations du Secrétaire général de février dernier (voir S/2025/122), qui appelait d'urgence à un tel engagement. Elle doit permettre de consolider et d'amplifier le travail réalisé par la Mission multinationale d'appui à la sécurité. La France salue chaleureusement et avec gratitude la contribution du Kenya et des autres contributeurs de troupes à la Mission multinationale. Leur engagement courageux a permis d'apporter une aide précieuse à la Police nationale d'Haïti dans ses efforts pour contenir l'expansion des gangs.

La France s'est elle-même mobilisée pour apporter à la Mission multinationale le soutien nécessaire, avec plus de 12 millions de dollars versés depuis 2023. Elle continuera à accompagner les autorités haïtiennes dans leurs efforts pour le rétablissement de la sécurité. La France salue en outre la mobilisation sans faille des États de la région, de l'Organisation des États américains et de la Communauté des Caraïbes, en complément des décisions prises par le Conseil. Elle note que la région entière souhaite cette évolution et veut y contribuer. Elle souligne la conviction unanime des Haïtiens, de la région et des contributeurs de troupes que le monde ne laissera pas le pays abandonné aux mains du crime organisé.

En outre, grâce à cette résolution, le Conseil fait un nouveau pas dans la mobilisation des Nations Unies pour soutenir la paix et la sécurité en Haïti, en réponse à l'appel du peuple haïtien. Avec le bureau logistique ainsi établi, les Nations Unies seront en mesure d'apporter une expertise stratégique, opérationnelle et logistique en soutien aux efforts de la Force internationale. Grâce à cela, la Force sera mieux dotée en troupes et en équipements et l'utilisation de l'expertise des Nations Unies lui permettra de remplir son mandat. Cela comprend un soutien au contrôle des points d'entrée du pays dans une perspective de meilleure mise en œuvre de l'embargo sur les armes des Nations Unies.

Ces efforts devront être soutenus par tous les États Membres, et d'abord via leurs contributions obligatoires bien sûr, essentielles pour permettre à l'ONU de continuer à fonctionner et à fournir des solutions aux crises, en Haïti et au-delà.

Les Nations Unies doivent aussi poursuivre et intensifier leur rôle politique. La France se félicite à cet égard de la demande adressée au Secrétaire général d'assurer la coordination des différentes entités des Nations Unies déployées sur le terrain. Son Représentant spécial et Chef du Bureau intégré des Nations Unies sera en première ligne pour s'assurer que les efforts en matière sécuritaire s'accompagnent d'avancées sur le plan politique, plusieurs délégations l'ont souligné.

En effet, cet effort accru de la part de la communauté internationale doit s'accompagner d'un engagement renouvelé en faveur du processus de transition politique. Le rétablissement des institutions démocratiques et de l'état de droit en Haïti est une étape nécessaire pour mettre fin à la crise multidimensionnelle qui frappe le pays. Cela doit permettre le retour de l'autorité de l'État et la fin des violations massives des droits de l'homme que subit la population haïtienne, en particulier les femmes et les enfants, du fait de l'action des gangs. Il est important que les autorités haïtiennes travaillent ensemble pour faire avancer la transition et s'appuient pour sur la nouvelle Force pour que le rétablissement de la sécurité facilite le retour à un ordre politique démocratique.

La décision prise ce jour est une nouvelle étape importante sur la voie du rétablissement de la stabilité en Haïti et elle contribuera par là au maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans la région et au-delà. La France s'en réjouit, elle poursuivra son engagement en amitié et en solidarité avec Haïti et le peuple haïtien.

M^{me} Lassen (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark se félicite de l'adoption aujourd'hui par le Conseil de sécurité d'une résolution qui marque une étape décisive vers un soutien plus solide dans le domaine de la sécurité en Haïti. Nous remercions les corédacteurs, le Panama et les États-Unis, pour leurs efforts dans l'élaboration de cette résolution (résolution 2793 (2025)) et pour leur ouverture d'esprit face aux commentaires et préoccupations formulés par les États Membres durant le processus de négociation.

Le Danemark a fermement soutenu la Mission multinationale d'appui à la sécurité, sous la direction admirable du Kenya. Nous rendons hommage à ceux qui ont perdu la vie dans leurs efforts inlassables pour instaurer la paix en Haïti. Cependant, il est apparu clairement au cours de l'année écoulée qu'un soutien international accru était nécessaire de toute urgence pour faire face à l'ampleur de la menace et à la complexité de la situation sur le terrain.

Le Danemark espère que la présence renforcée de la Force de répression des gangs, avec l'appui logistique et opérationnel fourni par un bureau d'appui des Nations Unies, permettra de venir à bout des gangs armés criminels qui continuent de paralyser et de tourmenter le peuple haïtien.

Comme le Danemark l'a clairement indiqué tout au long des négociations, il est impératif que toutes les opérations de la Force soient menées dans le strict respect du

droit international, y compris le droit international des droits humains, et de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Ce strict respect est particulièrement important, étant donné que le nouveau mandat de la Force prévoit la possibilité de neutraliser l'opposition. Le Conseil de sécurité recourt rarement à un tel mandat dans le cadre du maintien de la paix, et ce libellé doit être considéré à la lumière de la situation particulière qui règne en Haïti. Le Conseil a la responsabilité particulière de suivre la mise en œuvre de ce mandat. Compte tenu du nombre considérablement élevé d'enfants qui ont été recrutés par les gangs, la Force doit prendre pleinement en compte, dans tous les aspects de son mandat et lors de la planification et de la conduite de toutes ses opérations, la question transversale que constitue la protection de l'enfance. Les enfants doivent être considérés comme des victimes, et ils doivent pouvoir bénéficier de stratégies de sortie sûres et avoir la possibilité d'accéder à des services de réadaptation et de réintégration. La Force doit mener ses activités selon les normes de conduite et de discipline les plus strictes, dans le cadre d'un mécanisme de contrôle solide, afin de garantir qu'elle opère en toute transparence et dans le respect du droit international des droits de l'homme.

Le Danemark souligne le rôle important joué par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et par le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti dans l'appui apporté à Haïti sur la voie de la stabilité. À cet égard, il est également capital d'assurer une coordination et une coopération étroites entre tous les acteurs du système des Nations Unies en Haïti, ainsi qu'entre le système des Nations Unies et la Force de répression des gangs, afin de garantir une action cohérente et unifiée. La Force de répression des gangs ne peut accomplir cette tâche seule. Aujourd'hui plus que jamais, le rôle consultatif du BINUH auprès du Gouvernement haïtien dans des domaines clefs, notamment les droits humains, la réforme de la justice, l'application du principe de responsabilité, les élections et la promotion de la stabilité politique, est vital. L'adoption de cette résolution n'est qu'un début, et il appartient désormais à la communauté internationale de se mobiliser pour appuyer cette mission, en s'engageant à fournir du personnel et des contributions financières. La communauté internationale doit se tenir aux côtés d'Haïti dès maintenant pour aider son peuple à progresser sur la voie de la stabilité et de la prospérité et à vivre dans la dignité.

M. Stamatikos (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce se félicite de l'adoption de la résolution 2793 (2025) et remercie les coréacteurs, les États-Unis et le Panama, de leur travail et de leur leadership. La Grèce a voté pour la résolution, compte tenu de la gravité de la situation en matière de sécurité en Haïti, mais surtout en raison de l'appui massif dont elle a bénéficié de la part d'Haïti et de l'ensemble de la région, comme on a pu le constater tout au long du processus de négociation et pendant la semaine de haut niveau. Nous estimons que le déploiement d'une force de répression des gangs dotée d'un mandat solide, ainsi que la création d'un bureau d'appui des Nations Unies chargé de fournir un appui opérationnel et logistique à cette force, peuvent réduire considérablement la violence des gangs et rétablir la sécurité en Haïti. Nous soulignons également qu'il est nécessaire d'assurer une coordination et une coopération étroites entre tous les acteurs du système des Nations Unies en Haïti par l'intermédiaire du Secrétaire général. Dans ce cadre, nous réaffirmons le rôle important que le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et le Représentant spécial du Secrétaire général doivent continuer de jouer. La Grèce a participé activement aux négociations sur la résolution au cours du mois écoulé, plaidant en faveur de l'inclusion, dans le texte, de dispositions fortes relatives aux droits humains. Nous nous félicitons des mesures de protection solides envisagées pour les groupes vulnérables, en particulier les enfants et les femmes.

La Grèce redit son plein appui à la nouvelle architecture de sécurité en Haïti et attend avec intérêt le déploiement rapide de la Force de répression des gangs et la

mise en place, en temps opportun, d'un bureau d'appui des Nations Unies en Haïti, et elle continuera de participer de manière constructive à ce processus.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie a voté pour la résolution 2793 (2025) afin d'appuyer le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Haïti. Nous considérons cette résolution comme la réponse de la communauté internationale à l'appel lancé par le Gouvernement haïtien et l'ensemble de la région. Dans un contexte où la violence et la brutalité des gangs atteignent des niveaux sans précédent, la situation en Haïti reste extrêmement préoccupante. Les meurtres, les violences sexuelles et fondées sur le genre, la faim et les déplacements de population ne sont que quelques-uns des aspects de la véritable tempête de souffrances qui frappe le plus durement les plus vulnérables, à savoir les enfants, les femmes et les personnes âgées.

Nous félicitons la République du Kenya d'avoir pris la tête, en toute abnégation, de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Dans un contexte difficile et au prix de nombreux sacrifices, nous sommes conscients du rôle vital que joue la Mission pour empêcher les gangs armés de prendre le contrôle total de la capitale. Nous estimons qu'il est crucial que la transformation de la Mission en une nouvelle force plus importante, dotée d'un mandat plus robuste, continue de garantir le même niveau de protection des droits humains. La nouvelle mission doit également mener ses opérations dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'Haïti. Nous estimons qu'il est tout aussi important que le bureau d'appui fasse partie intégrante de l'action unifiée de l'ONU en Haïti, y compris en matière d'appui au processus politique. Nous comptons sur le Secrétaire général, par l'intermédiaire de son représentant spécial, pour assurer la coordination entre tous les acteurs à cette fin.

L'adoption de cette résolution n'est pas une fin en soi, mais une avancée importante sur laquelle nous devons continuer de faire fond pour aller de l'avant. Le Conseil de sécurité doit poursuivre ses efforts pour améliorer la situation humanitaire et en matière de droits humains ainsi que la situation politique et en matière de sécurité en Haïti, en utilisant pleinement tous les outils à sa disposition. Dans le cadre de ce processus, tout en veillant à ne pas répéter les erreurs du passé, nous réaffirmons notre solidarité indéfectible avec le peuple haïtien, dont les intérêts supérieurs continueront de guider l'action future du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République de Corée.

Je tiens tout d'abord à exprimer notre sincère gratitude aux corédacteurs, les États-Unis et le Panama, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés tout au long des consultations. L'adoption aujourd'hui de la résolution 2793 (2025) marque une étape importante qui insuffle un nouvel élan aux efforts visant à régler la crise en Haïti. Cette résolution revêt une importance particulière, car elle reflète les aspirations d'Haïti et de ses partenaires régionaux, qui appuient fermement la voie à suivre qui y est tracée.

Grâce au leadership et aux sacrifices du Kenya, ainsi qu'aux contributions apportées par d'autres États Membres à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, des progrès ont été accomplis. Il est désormais temps de faire fond sur ces progrès en opérant la transition vers la Force de répression des gangs et en établissant un bureau d'appui des Nations Unies en Haïti, étapes indispensables au rétablissement de la sécurité. Sans sécurité, il ne peut y avoir d'élections et, partant, aucune solution véritablement dirigée et contrôlée par les Haïtiens. Nous espérons également que cette résolution encouragera de nouvelles contributions volontaires à la Force. Nous attendons avec intérêt que le Secrétariat, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, les partenaires de la Force de répression des gangs et les autres parties prenantes

collaborent étroitement avec le Gouvernement haïtien afin de garantir l'application efficace et rapide de cette résolution. Le Conseil de sécurité doit rester prêt à appuyer son appui et à collaborer si nécessaire tout au long de ce processus.

La République de Corée, en tant qu'ancien pays fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix en Haïti et que donateur au fonds d'affectation spéciale pour la Mission multinationale d'appui à la sécurité, continuera de collaborer étroitement avec les membres du Conseil et la communauté internationale afin de contribuer à promouvoir la sécurité, la dignité et la paix au bénéfice du peuple haïtien.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Pierre (Haïti) : Qu'il me soit permis d'exprimer la gratitude du Gouvernement haïtien vis-à-vis de l'ensemble des membres du Conseil, et particulièrement vis-à-vis des deux porte-plumes pour Haïti que sont les États-Unis et le Panama, pour leur mobilisation sans précédent aux côtés de la République d'Haïti.

Je veux souligner aussi au départ que l'appui de la Communauté des Caraïbes n'a jamais fait défaut à notre pays dans ces moments difficiles. J'étends cette gratitude à tous ceux qui se sont joints au point de presse d'il y a quelques instants. Ce geste public témoigne d'un soutien fort au peuple haïtien.

En adoptant cette résolution (résolution 2793 (2025)), le Conseil de sécurité décide de transformer la Mission internationale d'appui à la sécurité en Haïti en une Force de répression des gangs. Il s'agit là d'un tournant décisif dans la lutte que mon pays mène contre l'un des défis les plus graves de son histoire déjà mouvementée. Il se trouve que de multiples gangs lourdement armés ont étendu leur emprise sur des pans entiers du territoire, particulièrement dans la capitale, Port-au-Prince. Ils terrorisent la population, attaquent les institutions publiques, détruisent les hôpitaux et les dispensaires, brûlent les écoles et les prisons, contrôlent les grands axes routiers, rançonnent les entreprises et les familles et empêchent la libre circulation des personnes et des biens, avec toutes les conséquences qu'on peut imaginer sur l'économie, la santé et l'environnement. Il faut que cela cesse. Ces gangs ne sont pas de simples bandes de délinquants. Ils constituent depuis quelques temps de puissantes organisations criminelles, qui narguent et défient l'autorité et menacent même la stabilité régionale.

La Mission internationale d'appui à la sécurité, autorisée par le Conseil il y a environ deux ans par la résolution 2699 (2023), et renouvelée en 2024 par la résolution 2751 (2024), a représenté un soutien précieux et un signal fort de solidarité internationale. Elle a permis de renforcer certaines capacités de la Police nationale d'Haïti, de sécuriser quelques zones critiques et de rétablir, là où c'était possible, un minimum d'ordre public. Mais la réalité du terrain nous a rappelé que l'ampleur et la sophistication de la menace dépassent largement le mandat initialement accordé à la Mission, sans mentionner le manque de financement considérable. Nous resterons à jamais reconnaissants à nos frères kényans pour les sacrifices consentis et le prix fort qu'ils ont payé pour nous venir en aide.

La décision du Conseil aujourd'hui marque un véritable tournant. En dotant la Mission d'un mandat renforcé, plus offensif et plus opérationnel, le Conseil donne à la communauté internationale les moyens de répondre à la gravité de la situation en Haïti. La Force de répression contre les gangs armés aura pour objectif principal de neutraliser ces organisations terroristes, de désarmer leurs milices, de démanteler leurs réseaux, de sécuriser les infrastructures vitales du pays et de créer les conditions d'un retour effectif de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire.

Je voudrais à cet égard remercier tous les États Membres qui ont manifesté leur engagement en soutenant ce projet de résolution et en promettant de contribuer

en troupes, en ressources et en expertise. Il est à espérer que d'autres partenaires rejoindront cet effort collectif. Car la lutte contre les gangs armés en Haïti n'est pas uniquement une question nationale : c'est un enjeu de sécurité internationale, qui touche aux dynamiques régionales de trafic d'armes et de drogue et de migration irrégulière.

Pour finir, je voudrais rappeler un seul fait. Quand, en 1945, la République d'Haïti signait la Charte constitutive de l'Organisation des Nations Unies, aux côtés des Alliés vainqueurs de la Deuxième guerre mondiale, aucun Haïtien, même dans ses moments de cauchemar les plus épouvantables, ne pouvait imaginer que, 80 ans plus tard, notre pays serait dans la situation où il est maintenant : le plus pauvre de l'hémisphère occidental, le plus violent, le plus fragilisé et même le plus corrompu. Haïti est non seulement un PMA : pays moins avancé, mais aussi un pays en marche arrière, comme disent nos détracteurs. Il faut que cela cesse. Avec cette résolution – si elle est suivie d'effet –, les membres du Conseil donnent de l'espérance non seulement aux Haïtiens au pays, mais aussi aux Haïtiens de la diaspora, dont plusieurs centaines de milliers rêvent de rentrer chez eux, sitôt que les conditions de sécurité seront rétablies. En leur nom, au nom du Gouvernement et en mon nom propre, j'exprime une fois de plus mes remerciements.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Barbade.

M. Jackman (Barbade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM se félicite de l'appui retentissant des dirigeants mondiaux à une action urgente et concertée visant à rétablir la paix et la stabilité en Haïti, qui a été exprimé tout au long du débat général à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, qui vient de prendre fin. Ces objectifs essentiels ne peuvent être atteints que si la sécurité est rétablie en Haïti. À cet égard, nous nous félicitons chaleureusement de l'adoption aujourd'hui par le Conseil de sécurité de cette résolution (résolution 2793 (2025)), qui constitue une mesure fondamentale pour faire face à l'urgence de la situation en matière de sécurité en Haïti, et nous remercions les corédacteurs de leur leadership.

La CARICOM se félicite en particulier de la transition en temps opportun de la Force multinationale d'appui à la sécurité à une Force de répression des gangs, dotée d'un mandat de l'ONU pour mettre immédiatement fin à la violence et rétablir la sécurité publique en Haïti. En outre, la CARICOM approuve la création d'un bureau d'appui des Nations Unies en Haïti chargé de fournir l'appui logistique et administratif nécessaire à cette force robuste.

Enfin, nous soulignons qu'il est nécessaire que tous les partenaires internationaux garantissent un financement durable et prévisible de la Force de répression des gangs. Nous renouvelons également notre appel en faveur d'un financement urgent du Plan de réponse aux besoins humanitaires 2025 pour Haïti. Seule une action collective urgente de la communauté internationale dans le domaine de la sécurité, en soutien à Haïti, permettra d'éliminer ce fléau qu'est la violence des gangs. Il s'agit là d'une première étape cruciale pour créer des conditions favorables pour organiser des élections, assurer l'acheminement durable d'une aide humanitaire et des secours, remettre sur pied les institutions et jeter les fondements d'un développement économique à long terme en Haïti.

Pour terminer, la CARICOM réaffirme sa solidarité avec Haïti et sa volonté de travailler en collaboration avec tous les membres du Conseil de sécurité pour apporter l'appui nécessaire au peuple haïtien. Nous comptons sur la communauté internationale dans son ensemble pour qu'elle intensifie son appui, avec audace et

détermination, afin de mettre fin à la violence et aux souffrances que le peuple haïtien endure depuis trop longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière prévue pour le mois de septembre, je voudrais exprimer notre sincère gratitude aux membres du Conseil et à nos collègues au secrétariat du Conseil, pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté.

Ce fut assurément un mois chargé, mais nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes dont le Conseil est saisi. Nous n'aurions pu y arriver seuls ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentantes et représentants du Secrétariat, y compris l'équipe d'appui technique, les fonctionnaires des services de conférence, les interprètes, les traducteurs et traductrices, les rédacteurs et rédactrices de procès-verbaux et le personnel de sécurité.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation de la Fédération de Russie pour le mois d'octobre.

La séance est levée à 16 h 10.